



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr,
Energie und Kommunikation UVEK
Bundesamt für Verkehr BAV
Abteilung Sicherheit

Informations de l'autorité de surveillance OFT



4 septembre 2025, Congrès UCT Bulle

Niklaus Imthurn, chef de la section technique des installations à câbles



Sommaire

- Surveillance de la sécurité 2024
- Monitoring de la sécurité de toutes les installations à câbles
- Mandats aux tiers
- Document d'aide à l'évaluation des installations selon la directive 4
- Embarquement des télésièges
- Changement dans l'équipe de la surveillance de la sécurité à l'OFT



Surveillance de la sécurité 2024



Activités de surveillance 2024:

Activités de surveillance en 2024:

- ▶ 46 Audits
- ▶ 96 Contrôles d'exploitation

Résultats de la surveillance:

- ▶ 239 Consignes
- ▶ 396 Recommandations



Surveillance de la sécurité 2024



Ce que nous avons remarqué de positif:

- ▶ La majorité des entreprises de transports à câble et particulièrement le personnel technique effectuent du bon travail
- ▶ Les entreprises de transport à câble se sont professionnalisées.
- ▶ Grâce à la digitalisation, la documentation des activités s'est améliorée
- ▶ Des améliorations sur le respect des bases légales ont été constatées



Surveillance de la sécurité 2024

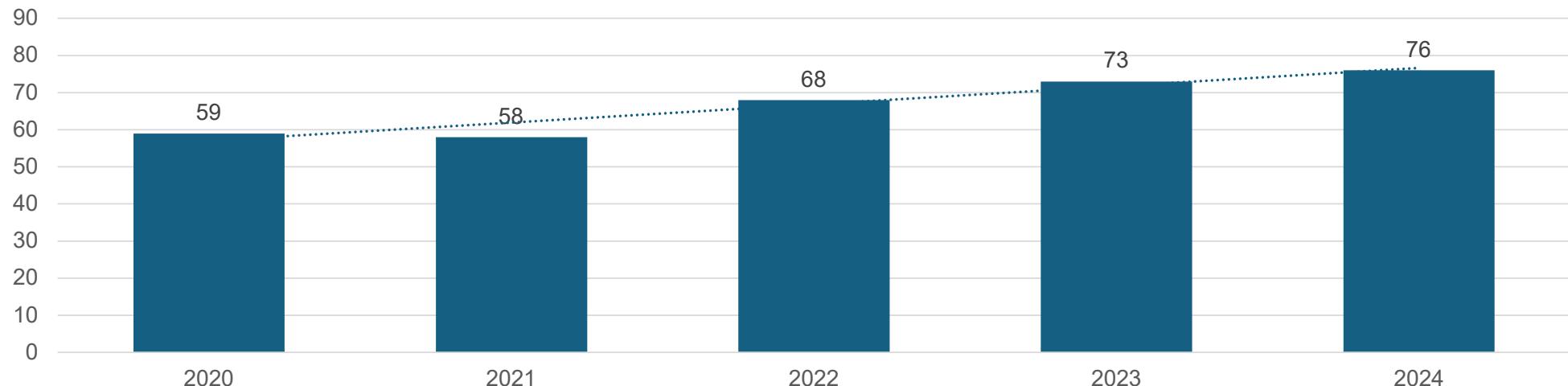


Il y a encore du travail à faire dans ces domaines:

- ▶ Les documents d'exploitation ne sont pas systématiquement actualisés
- ▶ La manière de penser selon les risques doit être améliorée → Elle amène aux bonnes priorités
- ▶ Les recommandations des spécialistes doivent être systématiquement intégrées dans la planification et être mises en oeuvre
- ▶ Le manque de mains d'œuvre technique qualifiées se fait ressentir → Une planification à long terme ou un travail commun est nécessaire.



Monitoring de la sécurité – Incidents annoncés



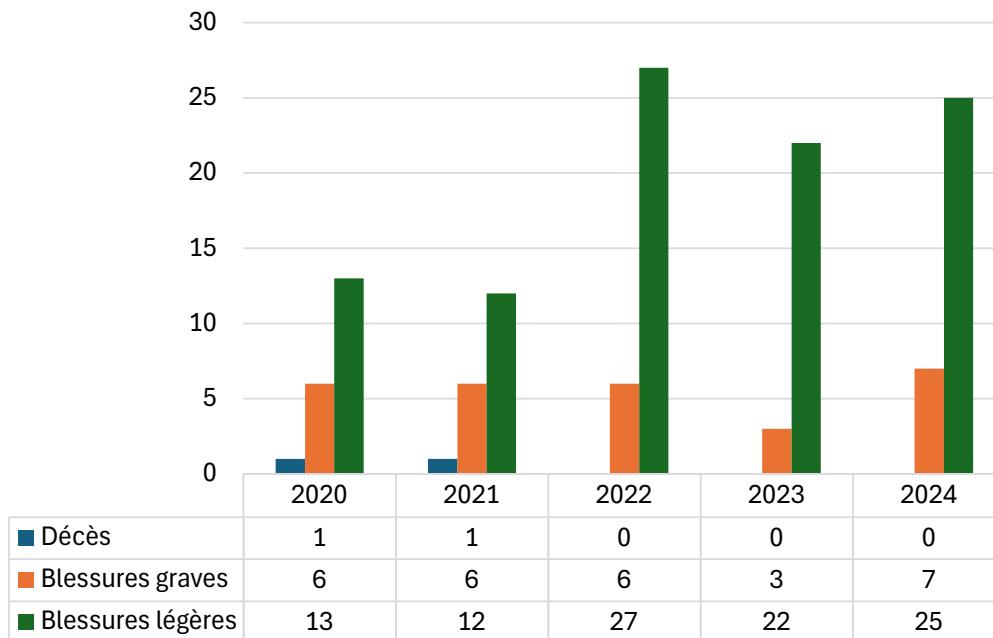
+/- Augmentation des annonces d'incidents – 7% par année – Amélioration de la discipline d'annonce?



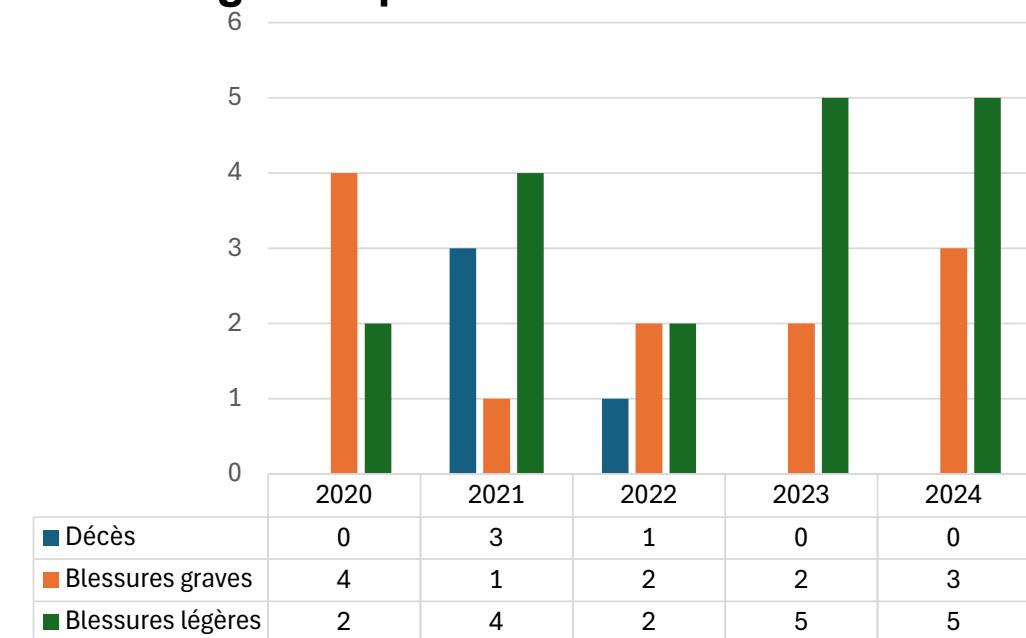


Monitoring de la sécurité – Dommages aux personnes

Dommages aux passagers



Dommages au personnel

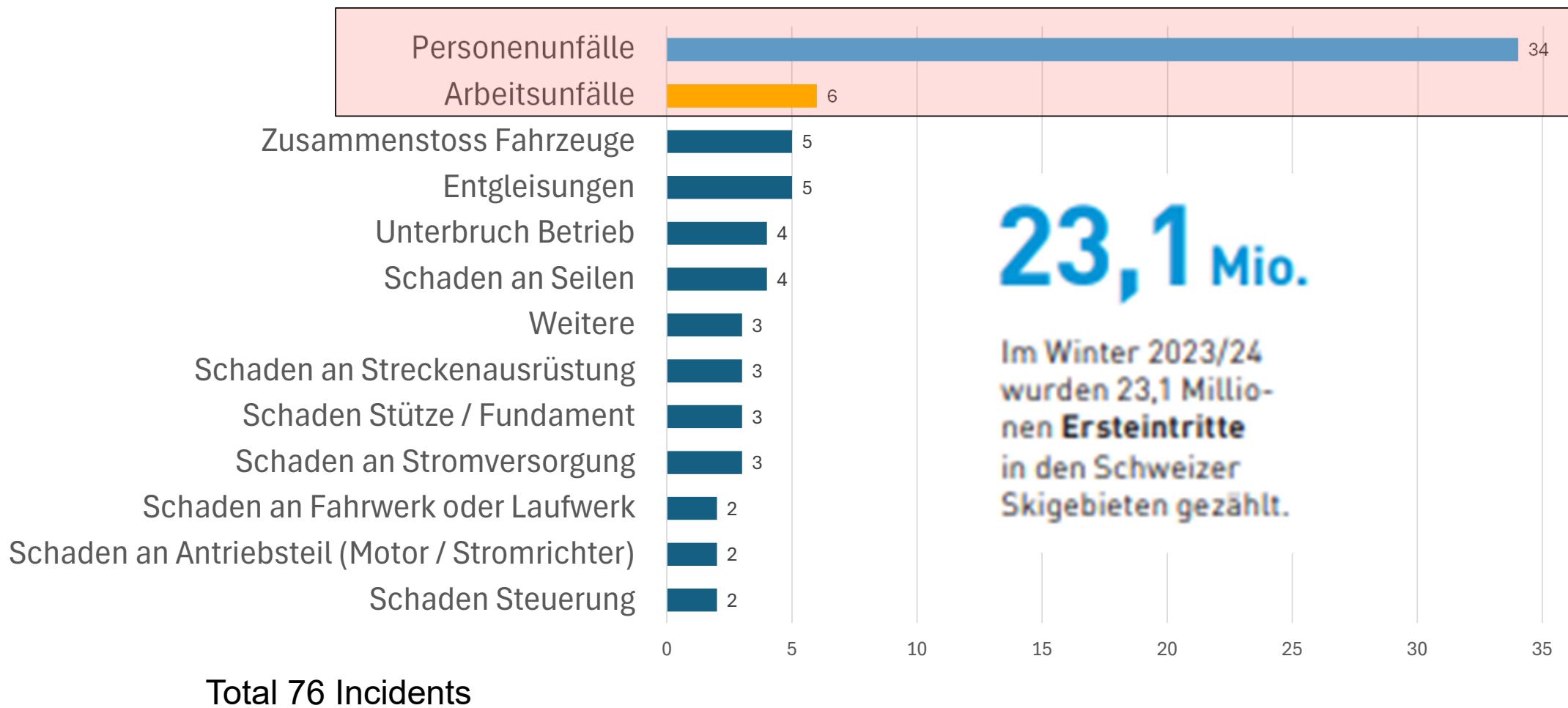


✓ Depuis 3 ans, aucun passager décédé

✓ Depuis 2 ans, aucun décès du personnel

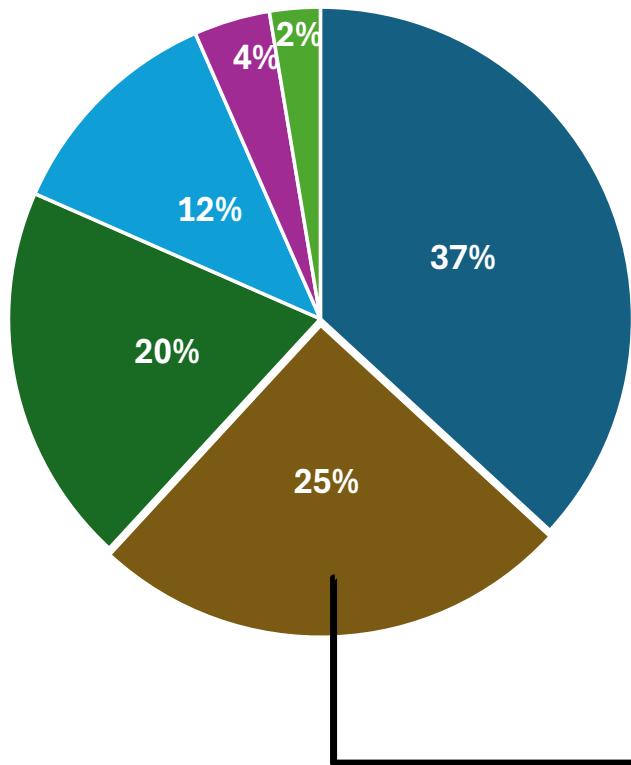


Monitoring de la sécurité – Incidents





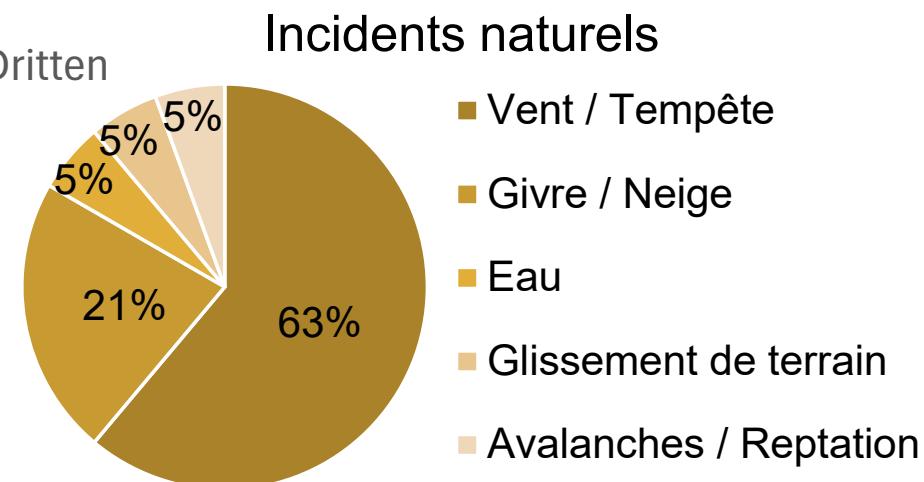
Monitoring de la sécurité – Causes



- Fehlhandlungen Fahrgäste
- Naturereignisse
- Technik
- Fehlhandlungen Personal
- Fehlhandlungen von Dritten
- Übrige

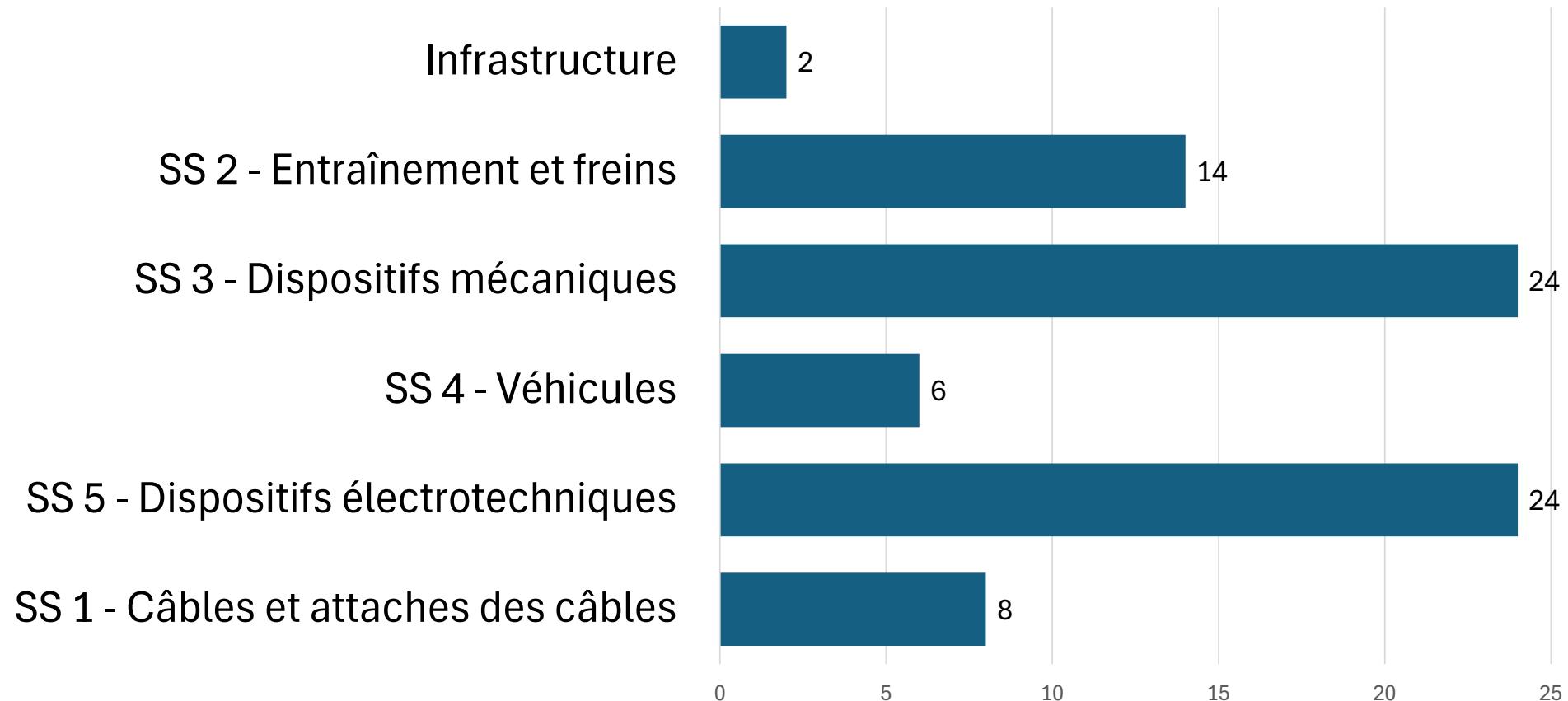
Total 76 Incidents

Office fédéral des transports





Monitoring de la sécurité – Défauts techniques 2020 - 24



Les défauts techniques sont très divers et très coûteux



Défauts techniques – Analyse des coûts 2020-24

Incidents annoncés:

78 Evénements

Annonce des coûts totaux

CHF 17 Mio.

Dont un incident (Incendie en station amont) pour des dégâts se montant à CHF 15 Mio.

La plupart des incidents sont mineurs, et quelques sinistres majeurs dominent les coûts liés aux dommages.

Où se trouve le potentiel pour éviter des coûts élevés liés aux incidents ?

- Protection incendie
- Installations électriques, Roulements/paliers, Réducteurs

Aucune autre déclaration possible sur la base des données est disponible.

Des estimations de coûts à $\pm 15\%$ suffisent ; les écarts plus importants peuvent être annoncés ultérieurement.



Mandats aux tiers

- ▶ Au sens de l'art. 18 LiCa, les mandats donnés aux tiers ne modifient en rien la responsabilité de la société de transport à câble.
- ▶ En ce qui concerne des questions d'exploitation et de maintenance, l'entreprise de transport à câble reste responsable et doit veiller lors de l'attribution des mandats, à ce que toutes les parties concernées travaillent selon ses propres exigences et que tout soit correctement documenté afin qu'elle puisse assumer ses propres responsabilités.
- ▶ Il en va autrement pour les mandats concernant des modifications soumises à une autorisation d'exploiter. Le titulaire de l'autorisation d'exploiter est également tenu de fournir une preuve de la sécurité et est responsable à cet égard. Selon l'art. 30 OICa, celle-ci peut se référer aux déclarations des constructeurs.



Mandats aux tiers

- ▶ Aucune exigence directe issue de la LiCa, l'entreprise de transport reste responsable.
- ▶ L'attribution des mandats doit être réglée à l'interne
- ▶ Le processus (mandat écrit, oraux, etc.) pour l'attribution des mandats est réglé à l'interne
- ▶ Délimitation claire des travaux à effectuer
- ▶ Régulation des responsabilité: Qui aide, qui est responsable, qui évalue et qui examine
→ ceci peut être transmis aux tiers pour autant que ce soit réglé sous forme de contrat/convention.
- ▶ La documentation doit être présentée: Certificats, PV d'examens et de contrôles, confirmations
- ▶ Toutes ces choses peuvent être surveillées dans le cadre d'une activité de surveillance



Document d'aide à l'évaluation des installations selon directive 4 (RL 4)

- ▶ Révision de la RL 4, Document d'aide à l'évaluation des anciennes installations
- ▶ Première version du document d'aide 24.06.2020
- ▶ Evaluation de toutes les installations construites avant 2004 devaient avoir lieu jusqu'en 2021
- ▶ Dernière version du document d'aide avec le remplacement du registre 11, Electrotechnique, 10.01.2022
- ▶ Divergences avec les priorités pour la mise en œuvre des mesures
 - Priorité 1. → Prendre les mesures dans les 2 ans → Très important en termes de sécurité
 - Priorité 2. → Prendre les mesures dans les 3 à 5 ans → Moyennement important en termes de sécurité
 - Priorité 3. → Prendre les mesures dans les 5 à 10 ans → Peu important en termes de sécurité
 - Priorité 4. → La divergence est tolérée.
- ▶ Evaluation unique des installations
- ▶ Les mesures doivent être planifiées, mises en œuvre et documentées selon les différentes priorités
 - Les mesures planifiées ainsi que les délais pour la mise en œuvre sont documentées dans le document d'aide
 - La documentation de la mise en œuvre doit se trouver dans la documentation de l'installation (GMAO si disponible)
 - Dans le cadre d'une activité de surveillance, l'OFT peut évaluer la mise en œuvre des mesures



Embarquement des télésièges

- ▶ Embarquement latéral parallèle au sens de marche de l'installation
- ▶ Un embarquement est bien et fait sens si la place nécessaire est disponible
- ▶ Dans certains cas, des mesures spécifiques sont nécessaires
 - L'angle d'accès à la zone d'embarquement doit être respecté
 - Sur des installations mixtes (cabines & sièges), des portillons sont nécessaires





Changement dans l'équipe de surveillance à l'OFT



- ▶ Franz Gazeau a quitté l'OFT
- ▶ Beat Wäfler est le nouveau collaborateur de la section surveillance
- ▶ Les responsabilités (régions) seront à nouveau distribuées → Certaines entreprises de transport à câble auront un **nouvel interlocuteur** de la section surveillance à l'OFT.



Merci beaucoup

Pour votre attention



Aujourd'hui en exploitation quotidienne

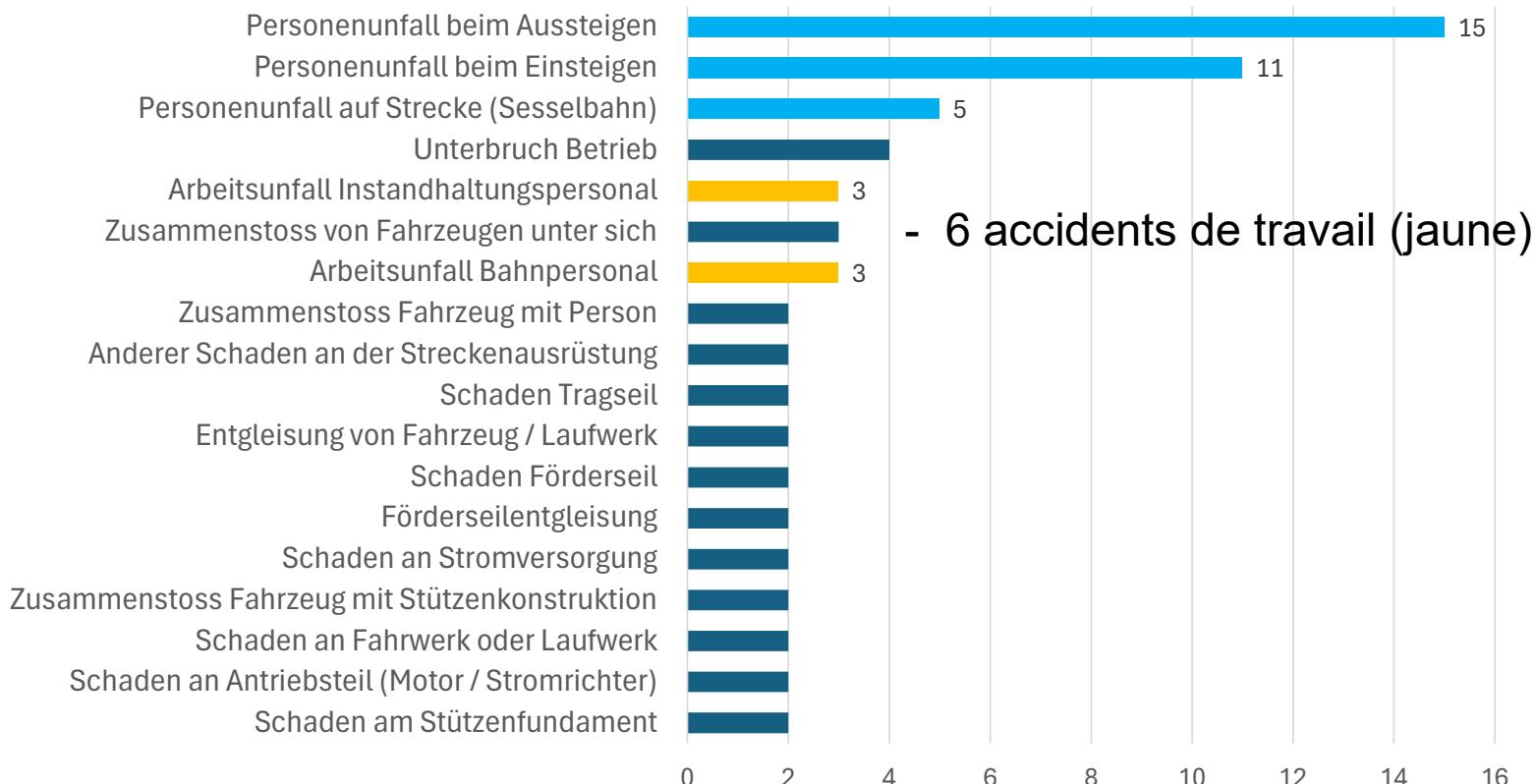
Chamois78 - www.remontees-mecaniques.net



Backup



Monitoring de la sécurité – Que s'est-il passé en 2025?



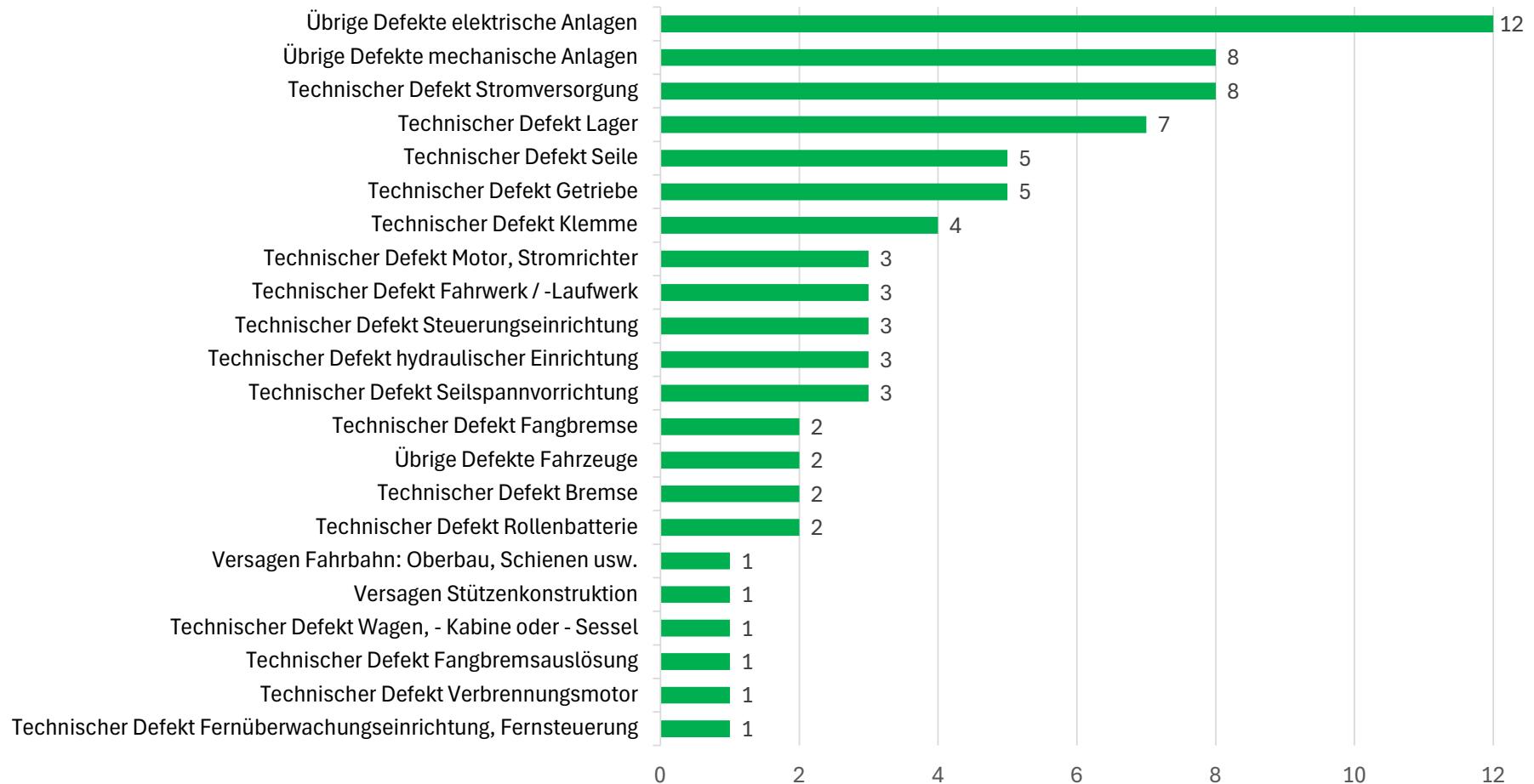
23,1 Mio.

Im Winter 2023/24
wurden 23,1 Millio-
nen Ersteintritte
in den Schweizer
Skigebieten gezählt.

- ✓ 31 accidents de passagers – Hiver 2023/24 => 23.1 Mio. premiers passage! (RMS)



Monitoring de la sécurité – Défauts techniques 2024



Les défauts techniques sont très divers et très coûteux